



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 2 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-16

SEANCE DU 08 MARS 2023

**Nature de l'acte:
Finances – Divers**

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
**Passation d'une convention
de mandat pour la
perception des droits
d'inscriptions pour la
Color'Thoiry 2023**

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle le succès des 2 premières éditions de la Color'Thoiry en 2019 et 2022 qui ont réuni respectivement 967 et 830 participants, enfants et adultes.

Madame le Maire indique à l'assemblée le souhait de renouveler l'événement en 2023 avec pour objectif d'atteindre 1000 participants.

Madame le Maire précise que l'évènement Color'Thoiry se déroulera le dimanche 14 mai 2023.

Madame le Maire rappelle que Color'Thoiry est une course à caractère non compétitif (sans chronométrage ni classement), ouverte à partir de 6 ans, sur un parcours au sein de la ville de Thoiry, d'une distance approximative de 5 kilomètres et durant laquelle les participants sont aspergés de poudre colorée à divers endroits appelés « color' points ».

Le projet prévoit un départ de la course à 11 heures sur le parking du complexe sportif.

Le projet prévoit un budget prévisionnel comprenant une recette liée aux participations des coureurs comme suivant le règlement de la course :

- De 6 à 17 ans inclus : 5 euros
- 18 ans et plus : 15 euros

A ce prix s'ajoute pour les participants la somme forfaitaire de 1,55 euros TTC par inscription payante adulte et 0,99 euros TTC par inscription payante enfant. Cette somme, qui correspond aux frais de service (droits d'inscription) reste acquise à la SARL STUDIODEV / Le Sportif.com.

Madame le Maire informe que la collectivité est partenaire du site internet « lesportif.com » afin d'enregistrer les inscriptions des coureurs mais également pour gérer les paiements depuis leur site, selon les tarifs ci-dessus.

CONSIDERANT que la mairie de Thoiry ne peut encaisser elle-même les recettes nécessaires à l'évènement Color'Thoiry 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention de mandat pour la perception des droits d'inscriptions pour la Color'Thoiry 2023, reversée par « lesportif.com » ;

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le projet de convention de mandat précité et de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mandat, annexée à cette délibération, relative à la perception des droits d'inscriptions pour la Color'Thoiry 2023 et autorise Madame le Maire à la signer.

FAIT A THOIRY,
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,
Murie BÉNIER



Certifiée exécutoire le 10 mars 2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 10 mars 2023